

Marathon Photo PCT « un autre regard sur le monde »

PHOTO CLUB TOUCASSIN

Impasse du Rayol

83210 SOLLIES –TOUCAS

Www.photoclubtoucassin.overblog.com



REGLEMENT DU MARATHON PHOTO

ARTICLE: Organisation

L'association « PHOTO CLUB TOUCASSIN » (loi 1901) organise le samedi 11 juin 2022 un « Marathon photographique numérique » en collaboration avec ses partenaires et la ville de SOLLIES-TOUCAS.

ARTICLE 2: Personnes concernées

Ce concours est ouvert à toute personne majeure et aux mineurs sous la surveillance d'un adulte ou munis d'une autorisation parentale, à l'exclusion du personnel ayant participé à son organisation.

La participation est limitée à 100 concurrents.

ARTICLE 3: Modalités d'inscriptions

L'inscription est nominative à l'aide d'un bulletin disponible le jour de la manifestation. Au terme de l'inscription, un numéro d'identification est remis à chacun.

Les frais de participation sont de 7 € par photographe et accompagnateur (petit déjeuner de bienvenue lors des inscriptions et repas Barbecue à 12 heures) 5 € pour les moins de 15 ans. Ce montant, non remboursable, devra être acquitté le jour de la manifestation.

Tout formulaire d'inscription, rempli de façon incomplète ou non conforme, ne pourra être pris en compte et entraînera la nullité de la participation. Toute fraude ou tentative de fraude au présent concours entraînera l'élimination directe du participant, sans remboursement des frais d'inscription.

La participation au Marathon photo implique l'adhésion totale des photographes aux termes et conditions du règlement.

ARTICLE 4: Principe du Marathon photo numérique.

Tous les concurrents doivent de présenter au départ, le 11 juin 2022 à 8h30 à la salle Lanza (stade multi sport de SOLLIES-PONT, 1089 Av. des Senes 83210). Il n'est pas possible de participer en cour de route.

Une participation partielle est pénalisée de 5 points par sujet non traité.

Les participants doivent se munir d'une pièce d'identité ou autorisation parentale, de leurs matériel de prise de vue (appareil photo numérique ou photophone uniquement, ainsi que les accessoires suivants: une carte mémoire vide, un cordon de transfert (obligatoire pour la collecte des épreuves sur PC. (carte mémoire vierge de tous fichiers ne se rapportant pas au Marathon Photo)

Le format numérique adopté sera le JPEG, (fichier brut sans retouches)

Les épreuves débuterons à partir de 9h30 jusqu'à 17h00 avec une pause déjeuner de 12h00 à 14h00 qui se dérouler à la salle Lanza même lieu que pour les inscriptions. (siège du PC organisation pour la journée)

Les sujets seront oralement à 9h30 et à 14h00 par série de 3 thèmes, avec un thème supplémentaire « fil rouge » sur la journée.

Le participant s'engage à réaliser lui-même la totalité des photographies durant la manifestation. Dans tous les cas il sera considéré par l'organisateur comme l'auteur des images figurant sur sa carte mémoire numérique.

Les concurrents auront la possibilité de visionner leurs épreuves à l'aide d'un ordinateur mis à leur disposition et ne devront proposer qu'un seul cliché par thème à la fin de chaque demi-journée, soit à partir de 11h30 et 16h00.

ARTICLE 5 : Responsabilités

Les participants devront respecter le droit à l'image des personnes et des lieux photographiés.

Le participant fait son affaire des autorisations de tous tiers ayant directement ou indirectement participé à la réalisation de son cliché/ou qui estimerait avoir un droit quelconque à faire valoir à son égard et assumera la charge de tous les éventuels paiement en découlant. Il garantit l'organisateur du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un tiers quelconque, tous tiers, à l'occasion de l'exercice des droits cédés aux présentes et plus généralement au titre de toutes les garanties et engagements pris au titre du précédent accord.

Les organisateurs se réservent le droit de publier les photos objets du concours uniquement à des fins de promotion et ce quelque soit le support (publications, expositions, site internet, DVD,) avec mentions du nom de l'auteur, sans que cela suscite de contrepartie.

Pendant la manifestation, les participants sont susceptible d'être photographiés ou filmés, ces reportages pourront être publiés ou projetés en public.

L'association PHOTO CLUB TOUCASSIN se réserve le droit d'annuler le Marathon photo en cas de force majeure et s'engage, uniquement dans ce cas, à rembourser les frais d'inscriptions.

Par ailleurs, si les circonstances exceptionnelles l'exigeaient, l'organisateur se réserve le droit de modifier le déroulement des épreuves, sans restrictions ni réserve et sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Le traitement automatisé des informations nominatives recueillies sera mis en œuvre pour le bonne gestion du concours et afin de contacter les participants, conformément à la loi du 6 janvier 1976.

Dans ce cadre, les participants sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations les concernant, qu'il peuvent exercer auprès de l'organisateur.

ARTICLE 6 : Délibération du jury.

Un jury composé de photographe amateurs, de professionnel de l'image, de journalistes se réunira au cour de la semaine suivant la manifestation pour délibérer et sélectionner les clichés selon les critères suivants: respect du thème, qualité technique, originalité, Ses décisions sont souveraines.

Les épreuves seront numérotées afin de préserver l'anonymat des photographes et l'impartialité des membres du jury, avec classement en 2 catégories distinctes: Adultes et Junior.

Le résultat des délibérations du jury sera rendu public lors de la remise des prix le vendredi 17 juin 2022 à 17h30 salle des fêtes de SOLLIES-TOUCAS (face à la mairie)

Les photos primées seront publiées sur le site Joméo sur une page spécifique Marathon PCT et exposées le 14 juillet durant la fête artisanale du village. Les prix non récupérés à l'issue de cette exposition, resteront acquis à l'association.

ARTICLE 7 : contacts:

Infos, inscriptions par mail : rvi.sollies.toucas@gmail.com

tel: Yves 06 40 22 90 19 — Pascal 06 76 17 94 19 — Simon 06 62 01 62 29

Le président du Photo Club Toucassin. Yves DEMIT

PLAN D'ACCES SALLE ANDRE LANZA — (Lieu de RDV)

1089 Av. des Senes. 83210 SOLLIES-PONT

